

Règlement de l'expérimentation « 1 semaine sans ma voiture » 2025

1. Objet

Dans le cadre de sa compétence « organisation de la mobilité » et de son réseau de transport RUBAN la CAPI organise une expérimentation baptisée « 1 semaine sans ma voiture » afin de promouvoir les modes de transports alternatifs à l'utilisation individuelle de la voiture ou d'un deux-roues motorisé thermique auprès des habitants détenteurs d'une voiture sur la CAPI. L'objectif est d'encourager les changements de comportement en matière de mobilité, en valorisant les bonnes pratiques dans une démarche volontariste.

Cette expérimentation est organisée par la CAPI et ses partenaires : Ecov, Karos, Keolis Porte de l'Isère, Lane, la région Auvergne-Rhône-Alpes, Ruban et SNCF.

La CAPI retiendra jusqu'à 10 candidats au profil varié pour l'expérimentation.

Elle s'engage à mettre à disposition gracieusement aux candidats retenus, pour une durée d'une semaine, un accès aux services de mobilités pour lesquels les habitants ont candidaté et qu'ils souhaitent expérimenter. Les modes de déplacements pris en compte pour la bonne exécution de l'expérimentation sont les suivants :

- Réseau RUBAN,
- Réseau Car Région,
- Réseau TER,
- Vélo à Assistance Electrique RUBAN
- Services de covoiturage Lane ou Karos (en tant que **passager** uniquement)

L'expérience « Une semaine sans ma voiture » est basée sur le volontariat et n'implique aucune rémunération pour les participants.

2. Calendrier

L'expérimentation se déroulera du lundi 22 septembre 2025 au dimanche 28 septembre 2025 inclus. Des réunions de lancement et de clôture seront organisées entre septembre et octobre 2025, conviant les partenaires et les participants. La participation aux réunions demeure facultative.

3. Déroulement de l'expérimentation

L'expérimentation est ouverte à toute personne résidant sur la CAPI, étant détenteur et usager régulier d'une voiture.

Seules les personnes âgées de plus de 18 ans (18 ans inclus) au jour de l'inscription peuvent participer.

Cette expérimentation est ouverte à toute personne physique demeurant en France, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte de l'expérimentation, ainsi que leur famille.



> Communauté
d'Agglomération
Porte de l'Isère

Durant la semaine d'expérimentation, les candidats retenus devront autant que possible recourir à un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle pour les trajets de tout motif (domicile-travail, loisirs, courses etc.).

La CAPI et ses partenaires remettront au candidat retenu un ou des services, parmi les propositions suivantes :

- Un abonnement RUBAN
- Le prêt d'un Vélo à Assistance Electrique RUBAN
- Un abonnement TER
- Un abonnement Car Région

Ce titre de transport sera remis par envoi postal ou en main propre.

Durant la semaine d'expérimentation, les candidats volontaires sont invités s'ils le souhaitent, à se photographier, se filmer, témoigner, par leurs propres moyens et à transmettre leurs contenus à la CAPI. Ces images pourront par exemple servir de documents de communication pour les réseaux sociaux de la CAPI, de print, ou dans le cadre d'articles de presse.

Moyens de captation : pour partager au mieux votre expérience, il est nécessaire que vous disposiez de votre propre smartphone pour immortaliser vos trajets, vos découvertes et vos impressions au quotidien.

4. Modalités de candidature

Les personnes volontaires candidatent depuis un formulaire d'inscription hébergé sur la plateforme Evalandgo via le site internet de la CAPI (<https://capi-agglo.fr/>) ou CAPI Entreprendre (<https://economie.capi-agglo.fr/>) entre le 23 juin et le 2 septembre 2025 à 23h59 CET (GMT+1) Europe/Paris inclus.

L'information est communiquée sur le site internet de la CAPI, CAPI Entreprendre et ses réseaux sociaux :

- Facebook (<https://www.facebook.com/>),
- Instagram (<https://www.instagram.com/>),
- LinkedIn (<https://www.linkedin.com/>).

La prise de connaissance et la candidature à cette expérimentation nécessitent de disposer d'une connexion Internet. L'expérimentation d'un service de covoiturage nécessite de disposer de l'application mobile Karos ou Lane.

L'inscription est gratuite et sans obligation d'achat. L'inscription des personnes ne remplissant pas toutes les conditions énoncées dans le présent règlement ne sera pas prise en compte. Chaque participant reste responsable de ses déplacements et de sa propre sécurité durant cette semaine. Il est recommandé de disposer d'une assurance responsabilité civile personnelle en cours de validité. La CAPI mettra à disposition des abonnements RUBAN et des VAE Ruban pour les tests, mais l'utilisation de ces services se fera dans le respect des règles en vigueur. Pour le covoiturage, les participants utiliseront les plateformes Lane ou Karos by CAPI sous leurs propres conditions d'utilisation et assurances associées.

Chaque candidature est individuelle. Des coordonnées personnelles (numéro de téléphone et adresse mail) sont demandées dans le formulaire afin de permettre à la CAPI de prendre contact avec les candidats retenus pour l'expérimentation.

5. Obligations de la personne participante

La participation du candidat retenu à l'expérimentation suppose :

- Une candidature par formulaire d'inscription,
- Avoir plus de 18 ans (18 ans inclus) au jour de l'inscription,
- Fournir une photocopie d'une pièce d'identité et une photo pour la conception d'un titre de transport,
- Résider sur la CAPI,
- Être détenteur et usager régulier d'une voiture,
- Ne pas avoir été usager régulier d'un des services de transports proposés gracieusement par la CAPI et ses partenaires dans le cadre de l'expérimentation depuis plus d'un an, à savoir : un abonnement de transports en commun RUBAN, une location de Vélo à Assistance Electrique (VAE) RUBAN, un abonnement aux Cars région, un abonnement au réseau TER ou avoir été usager régulier du service de covoiturage Lane ou Karos.
- Accepter d'être contacté par un agent de la CAPI chargé d'accompagner et de conseiller les participants en amont de l'expérimentation,
- Transmettre son témoignage et son retour au chargé de projets et au service communication de la CAPI tout au long et à l'issue de la semaine d'expérimentation,
- Accepter d'être recontacté à 6 mois puis 1 an de l'expérimentation dans un objectif d'évaluation du dispositif par la CAPI.

6. Critères et modalités de sélection des candidats

Jusqu'à dix candidats sont sélectionnés parmi les candidatures reçues par formulaire. L'objectif de la sélection est de constituer un panel varié de participants notamment déterminé par :

- Le profil de l'usager,
- Les types de déplacements qu'ils prévoient d'effectuer,
- Les modes de déplacements qu'ils prévoient d'utiliser.

La sélection des candidats est en deux étapes :

- Une pré-sélection tirée des formulaires en ligne,
- Un rendez-vous en ligne ou téléphonique individuel avec les candidats présélectionnés.

La sélection finale des participants aura lieu entre le 2 et le 12 septembre 2025. Les candidats seront informés par mail ou par appel téléphonique s'ils sont retenus ou non.

7. Communication

Le droit à l'image repose sur le respect de la vie privée des individus conformément aux dispositions de l'article 9 du Code Civil. Les participants disposent d'un droit exclusif sur les contenus qu'ils auront personnellement produits et sur leurs images, et enregistrements audiovisuels. Les participants qui le souhaitent peuvent autoriser la CAPI à diffuser et reproduire ces images et enregistrements.

Il sera nécessaire avant toute diffusion de recueillir l'autorisation préalable des participants. A cet effet, un formulaire d'autorisation droit à l'image sera communiqué aux participants de l'évènement.

Les participants ayant signé une autorisation de droit à l'image relatif à cet évènement sont informés que la CAPI est susceptible de communiquer à ses partenaires les contenus personnels qu'ils auront transmis à la CAPI dans le cadre de cet évènement tels que leurs photos, témoignages, enregistrements audiovisuels et ce afin de promouvoir l'évènement « 1 semaine sans ma voiture ».

Les participants pourront transmettre leurs photos, vidéos et témoignages réalisés dans le cadre de l'expérimentation, soit via la messagerie privée (DM) du compte Instagram @Capiagglo, soit par SMS au numéro qu'il leur sera communiqué lors de la réunion de lancement. En cas de fichiers volumineux (notamment vidéo), l'envoi pourra se faire depuis leur téléphone via le site SwissTransfer : <https://www.swisstransfer.com/fr-fr>.

Les contenus transmis pourront faire l'objet de légères retouches techniques, telles que des ajustements de luminosité ou de contraste, ainsi que des coupes ou montages nécessaires à leur bonne diffusion sur les réseaux sociaux de la CAPI.

Il est également possible que soit ajouté un « sticker » représentant le nom de l'expérimentation. Ces modifications seront réalisées avec soin, dans le respect du propos et de l'intention du participant, afin de ne jamais en dénaturer le sens ou l'authenticité. Les contenus transmis devront répondre à un minimum de qualité (image nette, son audible, propos compréhensibles) afin de pouvoir être exploités dans le cadre de la communication de la CAPI.

Les contenus seront visionnés et sélectionnés chaque jour de la semaine d'expérimentation ; leur diffusion ne sera pas automatique. La CAPI se réserve le droit de ne pas publier un contenu qui ne respecterait pas les règles en vigueur.

Les contenus devront notamment être exempts de propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires ou incitant à la haine, et ne doivent porter atteinte ni à la vie privée, ni aux droits d'autrui.

Une autorisation de droit à l'image sera signée par chaque participant. Cela permettra à la CAPI d'utiliser les photos et vidéos prises pendant cette semaine (y compris celles que vous réaliserez vous-même) sur nos supports de communication (site web, réseaux sociaux, etc.) pour une durée de 3 ans, afin de valoriser l'initiative et d'inspirer d'autres habitants de la CAPI.

8. Annulation, report

La CAPI se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de modifier ou de reporter l'opération si les circonstances l'y obligent, sans avoir à justifier de sa décision.

Evalandgo

L'organisateur rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet, et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce site via la plateforme Evalandgo (<https://www.evalandgo.com/>)



> Communauté
d'Agglomération
Porte de l'Isère

L'expérimentation n'est ni organisée ni parrainée par Evalandgo, qui n'encourt aucune responsabilité du fait de son organisation et de son comportement à l'égard des participants, ce que ces derniers reconnaissent et acceptent expressément.

L'organisateur ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site <https://www.evalandgo.com/> du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du site.

Plus particulièrement, l'organisateur ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Réseaux sociaux

L'organisateur rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet, et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ces réseau via :

- <https://www.facebook.com/>
- <https://www.instagram.com/>
- <https://www.linkedin.com/>

L'expérimentation n'est ni organisée ni parrainée par Facebook, Instagram et LinkedIn, qui n'encourent aucune responsabilité du fait de son organisation et de son comportement à l'égard des participants, ce que ces derniers reconnaissent et acceptent expressément.

L'organisateur ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter aux sites suivant du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau :

- <https://www.facebook.com/>
- <https://www.instagram.com/>
- <https://www.linkedin.com/>

Plus particulièrement, l'organisateur ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Chaque participant a la possibilité de contacter, à tout moment, l'organisateur à l'adresse électronique suivante transports-mobilite@capi38.fr pour demander l'annulation de sa participation à l'expérimentation ou signaler un problème.

9. Protection des données personnelles

Dans le cadre de cet événement, des données personnelles des participants feront l'objet de traitement par la CAPI en qualité de responsable de traitement.



> Communauté
d'Agglomération
Porte de l'Isère

La CAPI s'engage à respecter la législation et réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel, en particulier, la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

La finalité du traitement est de permettre la gestion des inscriptions et du suivi de l'évènement «1 semaine sans ma voiture » organisé dans le cadre de la promotion des modes de transports alternatifs afin de recueillir les témoignages des participants.

Les données personnelles collectées par la CAPI sont celles renseignées sur le formulaire d'inscription : les noms, prénoms, adresse, mail, numéro de téléphone et types de déplacements exercés au cours de l'expérimentation.

Ces informations sont destinées à la Direction Aménagement, urbanisme et mobilités de la CAPI et seront communiqués exclusivement aux services de la CAPI ayant un intérêt professionnel à y accéder. Les informations collectées ne seront conservées que pour la durée nécessaire aux traitements pour lesquels elles ont été collectées, et conformément aux durées prévues par les archives de France.

Les participants et les personnes ayant envoyé un formulaire d'inscription peuvent exercer leurs droits, notamment le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement de leurs données personnelles collectées dans le cadre de cet évènement, tel que le prévoient le RGPD et la Loi Informatique et Libertés.

Ces droits s'exercent auprès du DPO, par mail à l'adresse : dpo@capi38.fr ou par courrier à :

Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

A l'attention du Délégué à la Protection des Données,

17 avenue du Bourg

38080 L'Isle d'Abeau cedex.

Si vous estimatez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL par mail à : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier : CNIL - 3, place de Fontenoy -TSA 80715

L'inscription de toute personne à l'expérimentation « 1 semaine sans ma voiture » suppose l'acceptation du présent règlement.